

Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais,

Le Premier Ministre a annoncé le début du déconfinement à partir du 11 mai 2020.

Cependant, celui-ci sera progressif et dépendra de trois critères : le nombre de nouveaux cas quotidiens, la disponibilité des lits en réanimation et des tests dans chaque département.

Le département de Seine-et-Marne est classé rouge (point N°1 de la lettre), il n'est pas improbable qu'il le soit encore au début du déconfinement. Le confinement serait alors prolongé, selon des modalités encore à préciser. Dans tous les cas, nous devons continuer à respecter scrupuleusement les mesures barrière et porter des masques dans divers lieux publics.

La stratégie du gouvernement pour un retour à une « vie normale » s'articule autour de 6 thèmes prioritaires : la santé, l'école (point N°3 de la lettre), les commerces, les transports et les rassemblements (point N°6 de la lettre). Elle est fondée sur la **responsabilité individuelle**. Les plans nationaux seront déclinés localement en fonction des spécificités propres à chaque département ou commune. La distribution des masques est précisée dans le point N°4 de la lettre d'information.

La situation est exceptionnelle et certaines décisions sont encore en attente, nous vous remercions de votre compréhension sur les imprécisions qui demeurent encore.

L'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et la Commune ont conjointement tout mis en œuvre pour surmonter cette grave crise sanitaire. Un récapitulatif des actions de la commune est présenté en annexe.

Nous remercions vivement tous les bénévoles du village qui se sont portés volontaires pour aider les uns et les autres pendant cette période difficile, par leur temps, leur savoir-faire ou leurs dons en nature.

Nous vous souhaitons une fin de confinement la plus douce possible, en attendant la confirmation de la date du déconfinement progressif et ses modalités.

Continuez à respecter les mesures édictées par le gouvernement, prenez soin de vous et de vos proches.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

L'équipe municipale d'Arbonne-la-Forêt

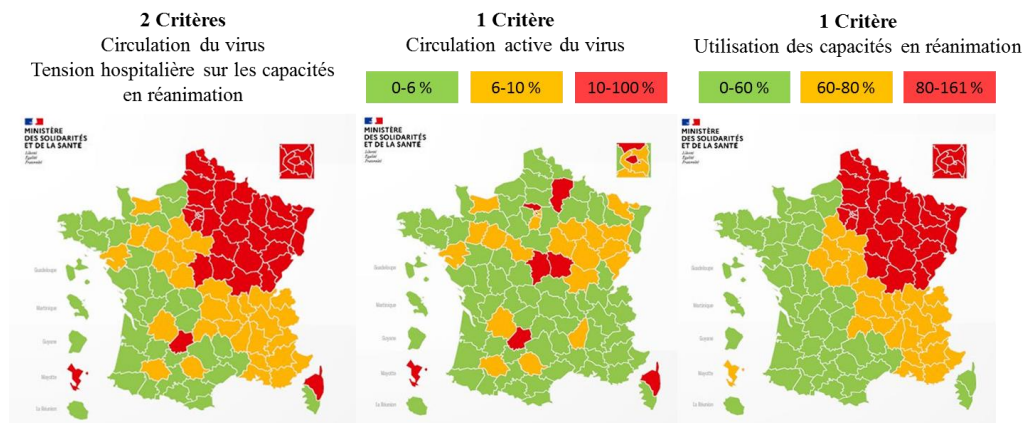
Lettre d'information N°5 du 01/05/2020

Au sommaire

1. Le déconfinement
2. Bilan des actions menées dans la commune depuis le début du confinement
3. L'école : réouverture à confirmer
4. Les masques : organisation de la distribution
5. Vente du muguet
6. Commémorations et activités culturelles annulées ou reportées dans la région
7. Vols par ruse
8. Inscription à la Lettre d'information

1. Le déconfinement

- La carte de France : la circulation du virus diminue nettement, mais les capacités de réanimation sont toujours surutilisées en région Ile de France. La carte avec la disponibilité des tests n'a pas été communiquée



- Source : Etat des lieux communiqué sur le [site du Ministère des solidarités et de la santé](https://www.solidarites.gouv.fr/) le 30/04/2020.
- Le document Le Déconfinement de A à Z en pièce jointe, synthétise ce qui sera permis : réouverture des bibliothèques, petits musées et médiathèques, des cimetières, commerces, crèches, écoles maternelles et élémentaires, les marchés, les parcs et jardins, les rassemblements de 10 personnes, le sport individuel en plein air, les transports scolaires et locaux.

2. Actions menées par la commune pendant l'état d'urgence sanitaire

- Le document en pièce jointe reprend les actions menées dans la commune depuis le 17 mars : organisation, communication, action sociale, approvisionnement, école...
- Les priorités des semaines à venir seront la réouverture de l'école si la situation sanitaire et les contraintes imposées le permettent et la continuité du service public.

3. Réouverture de l'école : en attente de confirmation

- La mairie d'Arbonne met tout en œuvre pour permettre la réouverture de l'école le 11 mai pour les enseignants et dans la même semaine pour les élèves de maternelle et d'élémentaire sur la base du **volontariat**. Cette ouverture dépendra des conditions sanitaires du département, des décisions du préfet et du nombre d'enfants qui rejoindront l'école. Elle sera confirmée dès que possible.
- Une communication spécifique auprès des parents sera faite dans les prochains jours, leur demandant de **se prononcer sur le retour ou non de leurs enfants à l'école**. Nous leur demandons de se positionner le plus vite possible, afin d'organiser au mieux cette rentrée.
- Si l'école reprend, les classes accueilleront un maximum 15 élèves, avec 1 mètre de distance au moins entre chaque enfant. Selon le nombre d'enfants, les classes pourraient être dédoublées et les enfants aller à l'école en alternance. Les récréations et la cantine seraient organisées pour permettre la distanciation. Les nouvelles règles de vie seraient expliquées aux enfants. Les modalités précises de cette rentrée seront communiquées aux parents dès que possible.

- Toutes les mesures d'hygiène seraient mises en place : désinfection régulière des classes, port du masque par les enseignants et le personnel communal, prise de température, isolement des enfants symptomatiques...
- La réouverture des collèges pourrait avoir lieu le 18 mai 2020, en priorité les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. La mairie travaille en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération sur les transports. Nous vous informerons dès que les modalités seront connues.
- La réouverture des lycées en juin sera décidée fin mai.

4. Les masques

- Masques **grand public lavables et réutilisables**. La commune grâce à l'aide des couturières bénévoles et le département de Seine-et-Marne met tout en œuvre pour fournir au moins 1 masque à chaque habitant. La date de livraison n'a pas encore été confirmée par le Département.

Ces masques sont réalisés selon les indications de l'[AFNOR](#). « *Ils n'exonèrent pas des gestes barrières, ils sont une protection supplémentaire pour les personnes saines lorsqu'elles se déplacent. Ils ne sont pas destinés à être utilisés par les personnels soignants au contact des patients* »

- Des masques grand public seront distribués en boîte à lettres dès que possible. Afin d'adapter le nombre de masques par famille, nous vous demandons de vous inscrire sur le formulaire en ligne <https://forms.gle/yBR44aYowjmSZbev9> ou de répondre par mail mairiearbonnecovid19@gmail.com, en précisant vos besoins et votre adresse.
- Pour ceux qui ont fait des pré-réservations, leurs demandes seront honorées comme stipulé dans le formulaire, sous réserve de quantités suffisantes de masques.
- **Masques chirurgicaux jetables**. La commune constitue un stock afin d'équiper en priorité :
 - Les enseignants et les agents communaux en contact avec du public
 - Les personnes fragiles (malades ou vulnérables)
 - Les personnes **en contact avec du public** qui auraient des difficultés à s'approvisionner dans le cadre de leur profession (travailleurs indépendants, autoentrepreneurs, entreprises individuelles...)
- Pour toute demande particulière, contacter la mairie : par mail mairiearbonnecovid19@gmail.com, par téléphone 01 60 66 44 16 ou sur le formulaire en ligne : <https://forms.gle/yBR44aYowjmSZbev9>
- Rappel, les petites entreprises peuvent passer des commandes sur les sites suivants :
 - <https://www.iledefrance.fr/covid-19-collectivites-commandez-la-centrale-dachat-regionale>
 - masques-pme.laposte.fr à partir du 2 mai 2020

5. Vente du muguet



Communiqué de presse du Préfet de Seine-et-Marne

du 22/04/2020

Etroit encadrement de la vente du muguet

- La vente du muguet sur la voie publique traditionnellement tolérée sera strictement interdite. Amende : 300 € et possibilité de confisquer la marchandise (Art R 46.3). Cette activité n'entre pas dans le cadre des motifs de sorties autorisées par l'attestation de déplacement dérogatoire, le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.
- Les fleuristes ne sont pas autorisés à accueillir du public dans leur magasin (décret du 23/03/2020). Ils pourront proposer du muguet uniquement dans le cadre de leur activité de livraison et de retrait des commandes, dans le respect de l'application des mesures barrières.
- La vente du muguet est autorisée dans les commerces de produits essentiels (supermarchés, supérettes...) pouvant accueillir du public (décret 23/03/2020 Liste disponible sur www.gouvernement.fr).

6. Commémoration et activités culturelles annulées ou reportées dans la région

• **Arbonne-la-Forêt**

- Commémoration du 8 mai : maintenue mais sans rassemblement de personnes



Cérémonie du 8 mai 2020

Colette Gabet, maire d'Arbonne-la-Forêt et les membres du conseil municipal,

Face à la crise sanitaire, le gouvernement souhaite maintenir le devoir de mémoire mais sans rassemblement de personnes.

Pour notre commune :

11 h 00 : l'hommage sera rendu par un ancien combattant, suivi d'un dépôt de gerbe par Madame le maire.

12 h 00 : Il sera retransmis sur le site internet <http://arbonnelaforet.fr>



- Vide grenier : 1er dimanche de juin. Annulé

- Fête de la musique 22/06. Annulée

• **Fontainebleau**

- Reconstitutions historiques autour de Napoléon Ier (avril et mai 2020). Annulées

- Festival Séries Séries du 30/06 au 02/07. Annulé

- 41ème édition du Festival Django Reinhardt. Reporté du 1er au 4 juillet 2021

- Festival d'Art et d'histoire. Reporté du 4 au 6 juin 2021, pays invité le Japon, thème, le plaisir.

- Les Médiévales de Provins. Reporté du 12 au 13 juin 2021

- Le Ferté Jazz Festival. Annulé

- Le Meaux Airshow. Reporté en 2022

- Les Affolantes à Melun. Reportées, peut-être en septembre, à confirmer

7. Vol par ruse



- Le département de Seine-et-Marne en partenariat avec la Préfecture, le SDIS 77, la Gendarmerie nationale et la Police nationale relance sa campagne de prévention des vols par ruse.
- Les voleurs adaptent leurs méthodes, en matière de démarchages frauduleux à domicile et ciblent souvent les personnes âgées.
- Ils inventent des prétextes, désinfection de maison, vente d'attestations ou se présentent sous une fausse qualité, médecin, policier, employé de mairie...
- Il est important de sensibiliser nos aînés : pendant le confinement, ils doivent garder les bons réflexes et ne pas ouvrir leur porte aux inconnus. Faux policier, faux médecins, faux agents municipaux... En cas de doute, composez le 17 ou le 112 !

8. Lettres d'information

- **4 lettres d'information** ont été diffusées par mail depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, elles sont disponibles sur le site de la [commune à la page COVID](#). Du fait de leur envoi en nombre, elles arrivent parfois dans les boîtes de SPAM ou en indésirables. Il est conseillé de vérifier ces boîtes de réception.
- De nombreux habitants se sont inscrits, cependant **tous ne le sont pas**. Le règlement RGPD impose votre accord pour continuer à recevoir cette lettre. Vous pouvez le faire :
 - En vous inscrivant sur le formulaire mis en ligne : <https://forms.gle/kcx9NdUg9tfzx5En9>
 - En écrivant un mail : mairiearbonne-covid19@gmail.com
- Pour ceux qui n'ont pas de mail, la lettre pourra être distribuée dans les boîtes à lettres pour des informations essentielles, cette distribution sera exceptionnelle et limitée à un nombre restreint de personnes. Une information sera distribuée prochainement dans les boîtes à lettres.
- Tous ceux qui ne se seront pas inscrits avant le **15/06/2020** ne recevront plus la lettre digitale.

Prenez soin de vous et de vos proches

L'équipe municipale d'Arbonne-la-Forêt